

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

A-M-S TRANSPORT VTC
R.C.S CRETEIL 878 947 357

SASU au capital de 1 000 €
Siège social : 5 A, Rue Balzac 94400 Vitry-sur-Seine

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU
24 JANVIER 2025**

Le 24 janvier 2025, à 10 heures,

M. KEITA Mahamadou, associé unique et président de la société A-M-S TRANSPORT VTC,
a pris les décisions suivantes relatives au transfert de siège social de la société :

PREMIERE DECISION – Transfert du siège social

L'associé unique décide de transférer le siège de la société du :

- Du 5 A, Rue Balzac 94400 Vitry-sur-Seine
- Au 191 Rue Georges Louis Buffon 77000 Melun

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME DECISION – Modifications statutaires

L'associé unique, compte tenu de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 4 des statuts de la façon suivante :

« Le siège social est fixé : 191 Rue Georges Louis Buffon 77000 Melun ».

Le reste demeure inchangé.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

TROISIEME DECISION - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

M. KEITA Mahamadou.